

Le 21 janvier 2011

Monsieur le Premier Ministre Jean Charest  
Édifice Honoré-Mercier  
3<sup>e</sup> étage  
835, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1A 1B4

**Objet : Déclaration d'appui au mandat de grève des procureurs de la Couronne  
et des juristes de l'État au Québec**

Monsieur le Premier Ministre,

L'Association canadienne des juristes de l'État est le porte-parole de toutes les associations provinciales et fédérale d'avocats de gouvernement et, par leur entremise, de chaque procureur de la Couronne et de chaque juriste de l'État.

Nous voyons depuis quelques années au Québec des avocats de gouvernement, tant ceux en matière civile que les procureurs de la Couronne, qui sont au désespoir, et cela suscite de plus en plus d'inquiétude. Pour tenter de rebâtir la partie de l'administration de la justice dont ils s'occupent, ces travailleurs, qui sont bien représentés par l'AJE et l'APPCP, semblent être contraints à envisager la seule méthode de résolution de conflits qu'il leur reste, à savoir d'exercer le droit de grève.

Au cours des dix dernières années, ces personnes extrêmement engagées, qui travaillent sans relâche et qui jouent un rôle constitutionnel crucial dans l'administration de la justice, sont disparues de l'écran radar du gouvernement provincial. Les procureurs de la Couronne et les juristes de l'État jouent un rôle fondamental dans la société québécoise. Les avocats en matière civile ont pour rôle de dire la vérité au gouvernement et de s'assurer que le gouvernement respecte la loi. Les procureurs en matière criminelle voient pour leur part à la sécurité publique et à ce que le système de justice pénale soit juste et sans préférence ni préjudice. Pris ensemble, ces avocats et juristes sont responsables de l'existence et de la vitalité de la règle du droit dans un État démocratique. Ils travaillent aujourd'hui dans un milieu qui se montre hostile à leur rôle fondamental.

Premier ministre Jean Charest  
Le 21 janvier 2011  
Page 2

Quoique les procureurs de la Couronne et les juristes de l'État à la grandeur du pays soient confrontés à une vaste gamme de défis dans leurs milieux de travail respectifs, la situation au Québec est alarmante et indéfendable. Il est particulièrement déplorable que les juristes de l'État doivent envisager une mesure de grève. Pendant toute notre carrière, nous travaillons sans relâche à nous assurer que nos collectivités puissent avoir confiance en l'administration de la justice. Mais, compte tenu de l'état de crise qui règne actuellement dans le système juridique du Québec, et de l'inaction de votre gouvernement, nous sommes d'avis qu'une grève est à la fois un exercice raisonnable et nécessaire.

Nous, l'Association canadienne des juristes de l'État, appuyons sans réserve l'APPCP et l'AJE, ainsi que leurs membres, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour rebâtir l'administration de la justice au Québec et pendant qu'ils envisagent une mesure de grève. Nous espérons que, en portant ce dossier à l'attention du gouvernement du Québec, vous ferez de véritables efforts pour vous assoir avec l'AJE et l'APPCP afin de parvenir à une résolution juste de ce problème.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président de l'ACJÉ,

James R. Chaffe

JRC/mr

c.c : Christian Leblanc, président, APPCP

Marc Lajoie, président, AJE

L'honorable Jean-Marc Fournier, **ministre de la Justice**, 1200, route de l'Église, 9<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1V 4M1, [www.justice.gouv.qc.ca](http://www.justice.gouv.qc.ca)

L'honorable Michelle Courchesne, **Conseil du Trésor**, 875 Grande Allée Est, 4<sup>e</sup> étage, secteur 100, Québec (Québec) G1R 5R8, [www.tresor.gouv.qc.ca](http://www.tresor.gouv.qc.ca)